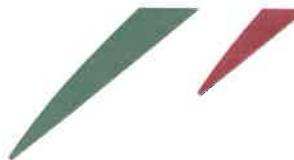




Financé par
l'Union européenne

ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N.22/AICSTUNISI/2023
PROGRAMME OFFICER TECHNIQUE
(Convention de Contribution n. NDICI/2022/441-595)

PROGRAMME
« ADAPT CEREALES »

Profile : Un.e programme officer – profil technique

Programme : ADAPT Céréales

Réglementation en vigueur :

Vue la Loi italienne du 11 août 2014 n. 125 portant “Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo”;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 n. 113 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement (MAECI) italien, relatif au “Regolamento recante “Statuto dell’Agenzia italiana per la Cooperazione allo Sviluppo” ed in particolare in capo terzo, articolo 11, comma 1, lettera c”;

Vue la Délibération du Comité Conjoint italien du 19 novembre 2019 n. 101 “Criteri e modalità per la selezione di personale non appartenente alla Pubblica Amministrazione da assumere con contratto di diritto privato a tempo determinato disciplinato dal diritto locale di cui all’articolo 11 comma 1 lettera c) dello Statuto AICS”;

Vue la Délibération du Directeur Général de l’Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), du 05.02.2021 n. 28 ;

Le Bureau de Tunis de l’Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un.e Programme Officer Technique dans le cadre de la gestion du Programme « ADAPT Céréales ».

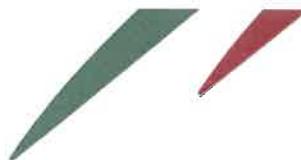
DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme ADAPT Céréales s’inscrit dans le Programme d’Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAT) pour la Tunisie financé par l’Union européenne en réponse aux conséquences de la crise Russo-Ukrainienne dans la région MENA. L’Action est mise en œuvre par l’Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM). La durée du Programme ADAPT Céréales est de 58 mois à partir du 15 février 2023 et son budget s’élève à 24,8 millions d’euros.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: secreteria.tunisi@aics.gov.it





L’Action vise à améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaire de la Tunisie et à valoriser le potentiel d’une production durable et résiliente des systèmes céréaliers du point de vue économique, social et environnemental.

Pour ce faire, le Programme prévoit la mise en place d’un Fonds d’appui d’environ 16 millions d’euros qui sera destinés aux opérateurs/trices tunisiens.ne.s du secteur privé œuvrant dans la filière céréalière afin de réduire les coûts de production, d’une part, et d’appuyer les investissements s’inscrivant dans un processus de transition écologique, de l’autre part. Afin de promouvoir le Fonds d’appui et en faciliter l’utilisation par les opérateur/trices privé.e.s du secteur, une ingénierie d’animation visant à mobiliser un réseau territorial constitué des acteurs du secteur céréalier sera opérationnelle tout au long de la durée du programme.

ADAPT Céréales prévoit l’implication de l’Institut National des Grandes Cultures (INGC) qui, d’une part, assurera le suivi des opérateurs/trices du secteur céréalier ayant bénéficié du Fonds d’appui, les accompagnera dans un processus de transition écologique et durable et capitalisera et diffusera les bonnes pratiques identifiées. De l’autre part, l’INGC contribuera à améliorer les compétences des acteurs locaux en matière de transition écologique et durable et renforcer les partenariats nationaux et internationaux existants.

En parallèle le PAM promouvra un modèle de consommation et de production durable des céréales dans les cantines scolaires afin de sensibiliser les élèves et leurs parents sur le gaspillage et une consommation appropriée des produits alimentaires céréaliers.

ADAPT Céréales complète le Programme « **Appui au Développement durable dans le secteur de l’Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT)** » de 44,4 millions d’euros qui a démarré le 22 décembre 2020 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans) et qui s’inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie.

ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d’abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l’agriculture, de la pêche artisanale et de l’aquaculture qui s’insèrent dans une démarche de production écologique et durable.

Pour ce faire le Programme prévoit :

- i) Un Fonds d’appui d’environ 22 millions d’euros destiné au soutien aux opérateurs privés qui se développe autour de deux composantes :
 - **Composante investissements**, qui vise à soutenir les investissements privés dans le secteur de l’agriculture, de la pêche artisanale et de l’aquaculture durables. Le Fonds contribue aux fonds propres de tout opérateur éligible - sur la base des critères d’éligibilité ADAPT – et est octroyé sous forme de don adossé à hauteur de 14 % du montant d’un crédit accordé par une banque, une société de leasing, une institution de microfinance, etc.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: secreteria.tunisi@aics.gov.it





- **Composante céréales**, qui vise à diminuer les coûts de production des producteurs/trices de blé dur ayant obtenu un crédit par un des collecteurs mandataires de l'Office des Céréales (OC). Le Fonds est une contribution aux intrants éligibles – établis par ADAPT – à hauteur de 28% du montant du crédit entendu au sens large : crédit de campagne, crédit de culture, etc. Cette composante contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'autosuffisance en blé dur élaborée par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en 2022.

Le Fonds sera accessible aux opérateurs/trices du secteur privé à travers une plateforme numérique qui fonctionnera en tant que guichet ouvert tout au long de la durée des programmes.

Afin de tester ledit mécanisme financier ainsi que la plateforme avec un nombre restreint de porteurs de projet, une phase pilote du Fonds d'appui est en cours et elle va s'étaler jusqu'au mois de juin 2023.

- ii) Le soutien aux Sociétés Mutuelles de Services de l'Agriculture et de la Pêche (SMSA et SMSP) afin de contribuer à leur structuration et améliorer les services offerts à leurs membres, dans une optique de transition écologique vers des systèmes de production durable.
- iii) Le développement de Partenariats Public-Privé (PPP) pour la gestion de services et biens publics dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture durables.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette composante sera réalisée par le PAM.

La mise en place d'une ingénierie d'animation pour promouvoir le Fonds d'appui afin de favoriser l'émergence des projets éligibles à la contribution ADAPT, et ce en s'appuyant sur un réseau territorial. Cette composante du programme prévoit aussi l'implication du monde de la recherche à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles – IRESA pour i) la divulgation des principes de durabilité comme critère d'éligibilité pour l'accès au Fonds d'appui, ii) le suivi technique des opérateurs financés à travers le Fonds et iii) la capitalisation des bonnes pratiques identifiées. La gouvernance des deux programmes est assurée par un Comité de Pilotage dont font partie l'AICS, la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie (DUE), le PAM, le MARHP (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche), l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEP (Ministère de l'Economie et de la Planification). Le Comité de Pilotage inclut aussi deux membres observateurs : l'IRESA et le Ministère de l'Environnement.

De plus, un Conseil Technique composé principalement par l'AICS et les Institutions de Recherche chapotées par l'IRESA œuvre en tant qu'organe consultatif qui assure les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre du Programme. Ledit Conseil peut être mobilisé selon besoins sur des thèmes spécifiques

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: secréteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



(financement agricole, politiques agricoles céréales, cadre incitatifs, accompagnement, etc.) dans le cadre de l'ADAPT Céréales.

La mise en œuvre des Programmes ADAPT et ADAPT Céréales est assurée par une Unité de Gestion de Programme (UGP) créée et gérée par l'AICS Tunis.

L'UGP est actuellement composée par :

- Une Cheffe d'équipe avec compétence internationale par intérim
- Deux Programme officer avec compétence internationale
- Trois Programme officer avec compétence nationale - profil technique
- Deux Assistant.e.s Programme avec compétence nationale - profil techniqueUne experte administrative, financière et passation de marché
- Une assistante administrative et comptable
- Une Experte communication
- Une assistante programme junior
- Une Secrétaire de programme avec compétence nationale

L'UGP travaille en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination de la Responsable du secteur.

TERMES DE REFERENCE

Lieu d'affectation : Siège régional de Tunis, avec des missions de terrain sur toute la Tunisie.

Contrat et rémunération : 28.526,47 euros annuels bruts

Durée : 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 36 mois en total.

Période indicative de démarrage : Janvier 2024

1. PRINCIPALES FONCTIONS

Le Programme officer technique travaillera au sein de l'Unité de Gestion des Programmes ADAPT et ADAPT Céréales qui est coordonnée par la Responsable du secteur « Développement économique et création d'emploi ».

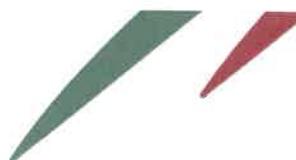
Il/elle répondra directement aux deux Programmes Officers avec compétence internationale et à la Responsable du secteur développement économique et création d'emploi et il/elle travaillera sous la

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne



responsabilité générale du Représentant du Siège Régional AICS de Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis. Il/elle se coordonnera avec les autres Programme Officer techniques dans la mise en œuvre des activités.

D'une manière générale, le/la Programme Officer technique est appelé.e à :

1. Fournir un appui technique et opérationnel en matière de définition, planification, mise en œuvre et suivi des activités du programme en assurant la complémentarité avec le Programme ENI/2020/416-672 ;
2. Participer à la préparation et à l'évaluation des appels à propositions pour les subventions d'appui et assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats signés.
3. Participer aux sessions de formation portant sur l'utilisation et la gestion de la plateforme numérique pour l'accès au Fonds d'appui qui est en cours de développement ;
4. Contribuer à la préparation et à l'évaluation des appels d'offres pour les contrats de service ; au suivi de l'exécution technique des contrats et des services externalisés ; à l'examen/la validation des rapports et aux actions de suivi pertinentes, y compris les demandes de paiement ;
5. Réaliser des missions de terrain périodiques auprès des bénéficiaires du programme ;
6. Supporter l'UGP dans la préparation des rapports techniques intermédiaires tels que prévus par le document de programme ;
7. Coordonner et superviser le travail des assistant.e.s techniques de programme ;
8. Fournir un appui technique dans le développement des activités de communication/information, dans l'organisation des évènements et dans les relations avec les médias en collaboration avec l'Expert.e de communication ;
9. Supporter l'UGP dans la gestion des relations et dans la coordination avec les partenaires et les parties prenantes du programme, notamment le PAM et l'INGC, ainsi qu'avec les prestataires de services impliqués dans la mise en œuvre du programme, en particulier l'assistance technique chargée de l'ingénierie d'animation du Fonds d'appui ;
10. Prendre part à des évènements (séminaires, congrès, etc.) qui relève du secteur d'intérêt du Programme ainsi que, sur requête de la Responsable du secteur économique, à tout événement ou réunion jugés nécessaires par ce dernier ;
11. Contribuer à l'élaboration de documents sectoriels en coordination avec la Responsable du secteur « développement économique et création d'emploi » de l'AICS de Tunis ;
12. Réaliser d'autres tâches au besoin.

Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles : Le/la candidat.e sélectionné.e ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial des fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif italien n. 165 de 2001, visé par la loi n ° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la présente procédure de sélection se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le/la candidat.e sélectionné.e.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

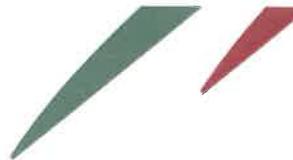
20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it





Financé par
l'Union européenne

ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



2. PROFIL DU CANDIDAT

2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation nationale (60 ans) ;
- 2.1.2 En bon état de santé apte, à l'emploi
- 2.1.3 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédent la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués/exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Tunis ;
- 2.1.4 Diplôme universitaire (BAC + 3) en ingénierie agronomique de préférence spécialité grandes cultures et élevage ou production végétale ; ingénierie en économie rurale ; D'autres diplômes dans d'autres domaines peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle d'au moins 1 an additionnel à l'expérience professionnelle postuniversitaire minimum requise au point 2.1.5 ;
- 2.1.5 Au moins 1 an d'expérience professionnelle dans la coordination de projets de développement agricoles et/ou dans la coordination technique dans le cadre de projets de coopération au développement dans le secteur de l'agriculture auprès d'associations/ONG/ organisations internationales/agences de coopération et/ou en tant qu'expert.e technique auprès de structures publiques et/ou privées ouvrant dans les secteur de l'agriculture;
- 2.1.6 Maîtrise de l'arabe tunisien (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.7 Maîtrise du français (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.1.8 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

- 2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.3 ci-dessus ;
- 2.2.2 Expérience de travail antérieure dans le cadre de projets financés par l'Union européenne ;
- 2.2.3 Expérience professionnelle dans le cadre de projets agricoles de coopération au développement sur les grandes cultures et la filière céréalière, la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques, l'agriculture durable, la transition écologique des systèmes de production, etc. ;
- 2.2.4 Expérience professionnelle dans la formation et accompagnement des Organisation Professionnelles Agricoles (SMSA et GDA) ;
- 2.2.5 Maîtrise démontrée de l'approche chaîne de valeurs ;
- 2.2.6 Connaissance de l'italien (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence) ;
- 2.2.7 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence).

Avant de soumettre leur candidature, les candidats doivent évaluer s'ils remplissent toutes les conditions essentielles spécifiées dans le présent avis de vacance de poste. Les expériences professionnelles indiquées

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: secreteria.tunisi@aics.gov.it





Financé par
l'Union européenne

ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

dans le curriculum vitae ne sont comptabilisées qu'à partir du moment où le/la candidat.e a obtenu le diplôme requis pour le poste. Les dates de début et de fin de tous les postes précédents et l'indication s'ils étaient à temps plein ou à temps partiel doivent être clairement indiquées dans le curriculum vitae. Les détails de toute expérience professionnelle, formation, recherche ou études doivent être fournis dans la candidature. Sur demande, les candidat.e.s doivent être en mesure de fournir des pièces justificatives indiquant clairement la durée et la nature de ces expériences.

3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :

1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - selon le modèle ci-joint, déclarant :
 - A. Nom, prénom, date et lieu de naissance ;
 - B. Résidence ;
 - C. Citoyenneté ;
 - D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
 - E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
 - F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déchu ou licencié d'un emploi dans une administration publique, en Italie ou à l'étranger ;

Toute fausse déclaration entraînera pour l'intéressé des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, et le risque de cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

2. Curriculum vitae **signé en français (format Europass : <https://europa.eu/europass/fr/create-your-evaluer-europass-cv>)** précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
3. Lettre de motivation **signée en français** ;
4. Copie de document en cours de validité (CIN ou Passeport) .

Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : segreteria.tunisi@aics.gov.it avant le **30.11.2023 à 29h59** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 22/AICSTUNISI/2023.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it





Veuillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- La candidature ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cet avis ou présentée selon des modalités différentes de celles indiquées (voir point 3) ;
- Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

5. EVALUATION DES CANDIDATURES

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidat.e.s concerné.e.s.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidat.e.s. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

QUALIFICATIONS (70 points max)

- Diplôme supplémentaire par rapport au diplôme d'études demandé : 10 points max
- Compétences linguistiques : 10 points max
- Expérience professionnelle : 40 points max
- D'autres qualifications ou compétences professionnelles : 10 points max

ENTRETIEN (30 points max)

Seul les candidat.e.s ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus.e.s dans la liste restreinte et invitée.e.s à un entretien.

L'entretien se déroule auprès du Siège de l'AICS Tunis ou par visioconférence (Skype) dans le cas de candidat.e.s qui ne peuvent se rendre au lieu de l'entretien.

L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du/de la candidat.e, la capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du/de la candidat.e. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le.a candidat.e au moment de la candidature. Les candidat.e.s n'ont pas droit au remboursement des éventuels frais encourus dans le cadre de l'entretien (par exemple les frais de transport).

Score final

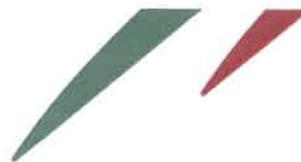
• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: segreteria.tunisi@aics.gov.it



Financé par
l'Union européenne

ADAPT Céréales n. NDICI/2022/441-595



À l'issue de l'entretien, un classement est établi uniquement pour les candidat.e.s ayant obtenu une note d'au moins 18/30 pour l'entretien et globalement d'au moins 60% du maximum attribuable (60 points sur 100).

6. RESULTAT DE LA SELECTION

Tou.te.s les candidat.e.s qui ont postulé à l'avis de vacance seront informé.e.s via e-mail des résultats du processus de sélection.

Le/la candidat.e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra la communication via e-mail certifiée (PEC). La liste de classement reste valable pour la durée du Programme. En cas de renonciation du/de la candidat.e sélectionné.e ou de résiliation anticipée du contrat, AICS Tunis se réserve le droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles.

En cas d'égalité de classement, le/la plus jeune candidat/e sera préféré.e.

Dans le contrat de travail stipulé entre l'AICS Tunis et la personne sélectionnée à l'issue de la procédure de sélection, il est prévu pour les deux parties de se retirer du contrat en présence d'une juste cause, ou d'un fait d'une gravité telle qu'elle ne permet pas la poursuite, même pas provisoire, de la relation de travail.

Le contrat de travail doit obligatoirement prévoir l'engagement du/de la candidat.e sélectionné.e à signer le code d'éthique et de comportement du personnel utilisé par l'Agence italienne de coopération au développement conformément à l'art. 11, paragraphe 1, let. c) de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015, n. 113.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La soumission de candidatures par un.e candidat.e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection.

Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

8. CLAUSE DE PROTECTION

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement ou de le reporter.

9. PUBLICITE

Cet avis de sélection est publié sur le site Internet de l'AICS et de l'AICS Tunis et également sur les sites de recherche d'emploi les plus pertinents du secteur.

• TUNISIE, LIBYE, ALGERIE et MAROC – TUNIS

20, rue Socrate, Zone Kheireddine, Le Kram 2015
Tunis – Tunisie
Tel. +216 71.893.321
E-mail: secreteria.tunisi@aics.gov.it

